

Note de service

- Destinataires :** Tous les gestionnaires
- Expéditeur :** Direction adjointe des opérations financières
- Date :** Le 5 novembre 2024
- Objet :** Exercice financier se terminant le 30 novembre 2024 – Échéancier des travaux de fin d'exercice

Madame, Monsieur,

Dans le contexte de la création de l'agence Santé Québec, les établissements du réseau de la santé ont à produire une fin d'année financière exceptionnelle au 30 novembre prochain.

Afin de permettre aux différents services de la Direction des ressources financières de produire et d'émettre leur rapport financier annuel dans les délais prescrits, nous vous demandons de respecter les échéanciers suivants pour les travaux demandés.

Information concernant :	Échéancier	
Service rendu/marchandise reçue	30 novembre	Date limite pour enregistrer dans le système financier par le service du magasin les services rendus/marchandises reçus. Veuillez aviser le personnel du service du magasin de la réception des services rendus/marchandises qui n'ont pas transité par le magasin (factures avec bon de commande).
Factures reçues	3 décembre	Prendre note que les factures sans bon de commande reçues au 30 novembre doivent être dûment autorisées et transmises au service des comptes à payer. Veuillez inscrire sur les factures les codes d'imputations
Factures non reçues	4 décembre	Pour toute dépense imputable aux 8 mois de l'année 2024-2025 (1er avril au 30 novembre 2024) supérieure à 5 000\$ pour laquelle vous n'auriez pas encore reçu de facture au 4 décembre, veuillez transmettre les informations suivantes à l'adresse courriel : laurence.angelvy.lteas@ssss.gouv.qc.ca <ul style="list-style-type: none">✓ Nom fournisseur✓ Brève description✓ Date du service✓ Montant✓ Natures de dépenses et unités administratives
Comptes de dépenses		Les comptes de dépenses doivent être préparés de façon distincte et accompagnés des pièces justificatives. Une demande pour les dépenses jusqu'au 30 novembre et une autre pour les dépenses effectuées à partir du 1^{er} décembre . Les demandes de remboursement de dépenses qui ne seront pas reçues dans les délais prévus seront imputées dans le prochain exercice du 1 ^{er} décembre 2024 au 31 mars 2025. Utilisez le portail employé pour traiter votre remboursement.

Information concernant :	Échéancier	
Transferts globaux	Mi-décembre	<p>L'identification et la préparation des écritures de transferts globaux constituent une étape clé dans la préparation des états financiers. Compte tenu de l'exercice en cours, nous effectuerons les transferts globaux basés sur les règles définies au le 31 mars 2024 (année 2023-2024), en prenant en considération tous les changements connus à ce jour en 2024-2025.</p> <p>Il est important de noter que la révision des transferts globaux se fera, comme chaque année, pour le 31 mars 2025. Par ailleurs, si certains transferts globaux ne sont pas effectués correctement pour l'exercice se terminant au 30 novembre 2024 (8 mois), nous procéderons aux ajustements nécessaires pour le 31 mars 2025 (+ 4 mois).</p> <p>Il est essentiel de garder à l'esprit que, même si nous devons gérer deux entités juridiques (CIUSSS et Santé Québec), il est important que les résultats soient cohérents sur la base annuelle (12 mois).</p> <p>Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller au suivi budgétaire.</p>
Unités de mesure	Décembre / janvier	<p>Conformément aux délais mensuels en vigueur, veuillez valider les unités de mesure de vos services et les transmettre à l'équipe des statistiques de la direction adjointe de la planification et de la performance financière (DAPPF) par les canaux habituels. Pour les données qui sont produites une fois par année ou à une autre fréquence que mensuellement, vous avez jusqu'au 31 janvier 2024 pour nous les faire parvenir.</p> <p>Dans le doute, veuillez joindre votre conseiller au suivi budgétaire ou votre professionnel de l'équipe statistique de la DAPPF.</p>

Voici les coordonnées du service des comptes à payer :

- Par courrier interne : IUSMM - Pavillon Bédard, 2e étage, aile 218
- Par courriel : facture.fourn.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
- Personne-ressource : laurence.angelvy.lteas@ssss.gouv.qc.ca

Voici les coordonnées du service de la paie :

- Sur Intranet, via le service Octopus-paie (tuile en lien avec les comptes de dépenses)

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.